

# Loches : la justice ordonne le retrait des panneaux publicitaires scellés au sol

La justice a donné raison, fin mai, à **l'association Paysages de France** qui demandait à la préfète d'Indre-et-Loire de retirer 30 panneaux publicitaires scellés dans le sol à Loches. Pas une bonne nouvelle pour la ville ces panneaux servent en partie à faire la promotion des activités du territoire.



Un panneau publicitaire scellé dans le sol à Loches © Radio France - Camille Huppenoire

Les panneaux publicitaires dits "planimètres" vont-ils disparaître des rues de Loches ? En 2019, **l'association Paysages de France** demandait à la préfète d'Indre-et-Loire de mettre fin à l'affichage d'enseignes et publicités dans la ville. Puis en 2020, l'association considérant que la préfecture n'avait répondu que partiellement à sa demande, saisissait la justice pour **30 publicités scellées dans le sol, contrevenant selon elle au code de l'environnement**. Le tribunal administratif d'Orléans a donné raison, fin mai, à Paysages de France.

## Un coup dur pour la publicité locale

La préfecture d'Indre-et-Loire nous indique qu'elle va se plier au jugement en envoyant des mises en demeure pour que les planimètres concernés soient supprimés ou mis en conformité. Pour la mairie de Loches, c'est un vrai coup dur car ces panneaux servent entre autres à **faire la promotion des activités locales**. "On a quand même une saison

culturelle (...) on a des partenariats, notamment avec Amboise : ils affichent pour nous, on affiche pour eux" explique Valérie Gervès, première adjointe au maire de Loches chargée du dossier. "On communique aussi pour d'autres communes, comme Chédigny. Cela va nous demander peut-être d'investir dans d'autres aménagements urbains mais c'est aussi un coût pour la ville."



Les panneaux situés en bord de route sont notamment loués par des annonceurs. Ici, le zoo de Beauval. © Radio France - Camille Huppenoire

Ces affichages sont considérés comme des infractions car Loches est une agglomération de moins de 10.000 habitants. L'association Paysages de France reproche à ces publicités de polluer le cadre de vie. "Tout le monde peut comprendre qu'aujourd'hui, on essaie de faire des économies. Comment peut-on installer partout des publicités sur les trottoirs qui sont lumineuses, motorisées, qui incitent les gens à consommer et surconsommer ? Ce n'est plus compatible avec les enjeux actuels" déclare Pierre-Jean Delahousse, le porte-parole de Paysages de France.

Des reproches excessifs pour la première adjointe, d'autant plus, **ironie du sort, que Loches prépare un règlement local de publicité pour mettre en conformité ces panneaux.** "Je pense qu'on va suspendre. On nous coupe un peu l'herbe sous les pieds" dit Valérie Gervès, qui a échangé avec l'afficheur Exterion Média pour envisager des solutions alternatives. Car ces panneaux doivent disparaître avant le 30 juillet mais "l'information, il faut bien la donner quelque part !"